



## Inscription accueil extra-scolaire

Votre enfant est dans sa première année de scolarisation, vous recherchez un accueil le mercredi et/ou les petites vacances scolaires ?  
Ce formulaire est pour vous !

## L'accueil extrascolaire

Il s'agit d'un accueil collectif en crèche municipale qui s'adresse aux enfants lors de leur première année de scolarisation. La place est attribuée à l'issue de la commission qui se réunit deux fois par an. Trois types de contrats sont proposés:

- > réservation de tous les mercredis hors période de vacances scolaires

- > réservation des mercredis hors période de vacances scolaires + tous les jours durant les petites vacances scolaires.
- > réservation des périodes de petites vacances scolaires

Deux périodes de contrat sont possibles: du 1er jour de l'année scolaire au 31 décembre et du 1er janvier au dernier jour de l'année scolaire.

Une commission se réunit en juillet et en décembre pour l'attribution des places.

CRÈCHE	QUARTIER	ADRESSE	HORAIRES
"Crèche municipale de Bellevue" Accueil collectif municipal	Bellevue	1, rue du Bourbonnais	accueil de 1 à 5 jours du lundi au vendredi de 7h15 à 19h00
"Crèche municipale de l'Europe" Accueil collectif municipal	Europe	34, rue Saint Jacques	accueil de 1 à 5 jours du lundi au vendredi de 7h15 à 19h00
"Crèche municipale de Kerigonan" Accueil collectif municipal	Centre Ville	14, rue Alexandre Ribot	accueil de 1 à 5 jours du lundi au vendredi de 7h15 à 19h00
Crèche municipale de « Pen Ar Créac'h » Accueil collectif municipal	Pen Ar Créac'h / St Marc	Rue Jean Marc	accueil de 1 à 5 jours du lundi au vendredi de 7h15 à 19h00
"Crèche municipale de Recouvrance" Accueil collectif municipal	Rive droite	33, rue Saint Exupéry	accueil de 1 à 5 jours du lundi au vendredi de 7h15 à 19h00

L'inscription sur la liste d'attente des structures brestoises est uniquement ouverte aux enfants dont au moins un des deux parents est domicilié à Brest (résidence principale)

Merci de remplir autant de formulaires que de places d'accueil en crèche souhaitées (1 enfant = 1 formulaire, 2 enfants = 2 formulaires...)

Nous attirons votre attention sur le fait que l'envoi du formulaire d'inscription sur liste d'attente, vaut date de dépôt de la demande ; **en revanche, cette démarche ne vous garantit pas l'octroi d'une place.**

L'attribution des places se fait lors d'une commission. Après le passage en commission de votre dossier, vous serez personnellement informés du résultat de celle-ci.

Sachez qu'avant toute attribution définitive de place, il vous sera demandé de fournir sous 48h un justificatif d'activité attestant des informations déclarées dans le formulaire.

Dernière mise à jour le : **21 avril 2020**



**HÔTEL DE METROPOLE**  
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
www.brest.fr

Accueil téléphonique :  
02 98 33 50 50  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30

**HOTEL DE VILLE DE BREST**  
2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2

29230 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

Personnaliser